DOSSIER DE PRÉSENTATION



Le « Coup de cœur Agnès Vermersch » :

Un concours doté d'un prix de 10 000 €, destiné à encourager une restauration exemplaire de patrimoine

Organisé et financé par :





AMSE



LE « COUP DE CŒUR AGNES VERMERSCH »

Agnès Vermersch (1935-2010) a donné, par son action opiniâtre un véritable élan aux politiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine de l'Eure.

Le « Coup de cœur Agnès Vermersch » a été initié en 2011, afin de lui rendre un double hommage, en tant que présidente de l'AMSE (1986-2007), et déléguée départementale pour l'Eure de la Fondation du patrimoine (2000–2010).

C'est dans cet esprit, celui d'aider à la réalisation d'un projet de sauvegarde du patrimoine, que le « Coup de cœur Agnès Vermersch » est de nouveau proposé, en 2020.



L'église Saint-Ouen de Mancelles, « Coup de cœur Agnes Vermersch » (cl. J.-N. de Crombrugghe)





L'église Saint-Ouen de Mancelles en travaux, en novembre 2017 (cl. G. Lepoint)



L'AMSE



L'association des "Amis des Monuments et Sites de l'Eure", (AMSE) fondée en 1927, a pour objet de veiller, dans le département de l'Eure, à la préservation, à l'enrichissement et à la valorisation de toutes les beautés naturelles et artistiques (monuments, objets d'art, sites, etc.) et de tout ce qui constitue le patrimoine historique, culturel et naturel qu'elle entend faire mieux connaître, apprécier et protéger.

(Article I des Statuts de l'association)

LA FONDATION DU PATRIMOINE



Créée en 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est aujourd'hui la première organisation privée en France de soutien au patrimoine, qu'il soit bâti, mobilier ou naturel.

Elle exerce une mission d'intérêt général, prioritairement en direction du patrimoine vernaculaire, non protégé par l'Etat, dit de proximité.

Elle agit concrètement pour sauver et préserver chaque année des centaines de monuments, églises, théâtres, musées, lavoirs, moulins à travers toute la France et notamment dans les territoires en difficultés économiques.

Partout où l'on restaure, on crée de l'emploi, on rouvre des cafés, des restaurants, on fait vivre des centresbourgs, des centres-villes. Le dynamisme de ces opérations est incontestablement bon pour notre économie. L'engagement citoyen de la Fondation du patrimoine repose également sur un maillage de 600 bénévoles et 70 salariés décidés à agir au plus près du terrain et des besoins. Ils assurent un suivi des projets et garantissent que les dons reçus seront bien affectés à des travaux de qualité, respectant le bien concerné. Elle a ainsi été qualifiée en 2012 par la Cour des comptes d'« exemple de gestion de qualité ».

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a soutenu plus de 30 000 projets (un projet tous les 5km). Elle contribue au bien commun grâce aux dons et aides publiques qu'elle reçoit et mobilise le mécénat participatif (crowdfunding) autour d'opérations ciblées en faveur de projets précis ou de programmes ciblés.

CONTACTS:

AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE

BP 90589 27005 FVRFUX CFDFX www.amse.asso.fr - Tél: 06 18 94 80 92 info@amse.asso.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

6 BIS RUE SAINT NICOLAS 14000 CAEN www.fondation-patrimoine.org – Tél: 02 31 91 15 77 normandie@fondation-patrimoine.org



LE « COUP DE CŒUR AGNES VERMERSCH »

QUI PEUT POSTULER?

- Les communes et intercommunalités du département de l'Eure ayant une convention de souscription en cours avec la Fondation du patrimoine ;
- Les propriétaires privés du département de l'Eure ayant un **label** en cours avec la Fondation du patrimoine

CONDITIONS A REMPLIR:

- Les réalisations concernent tout type d'édifice présentant un intérêt patrimonial.
- Les travaux éligibles sont les travaux de restauration. Les travaux d'entretien courant, d'amélioration ou de mise en sécurité ne sont pas éligibles.
- Les travaux de restauration doivent être engagés ou en voie de réalisation

PIECES A FOURNIR:

• Formulaire ci-joint accompagné des pièces complémentaires demandées

CRITERES DE SELECTION:

 Intérêt patrimonial, qualité du projet de restauration, mobilisation autour du projet, besoin de financement, retombées économiques et touristiques



FORMULAIRE DE CANDIDATURE « Coup de cœur Agnès Vermersch »

Intituló de l'opération :
Intitulé de l'opération :
Propriétaire :
Adresse :
CP:
Wall:
Protection de l'édifice : classé M.H. \square inscrit M.H. \square non protégé \square
Intérêt patrimonial de l'édifice (date de construction, intérêt architectural, historique) :
Etat actual de l'édifice :
Etat actuel de l'édifice :
Date du début des travaux :
Date du debut des travaux :
Affectation future de l'édifice :
Coût de l'opération TTC :



Plan de financement :		
Dépenses	Recettes	
Présentation générale : motivation de la demande, animation et mise en valeur de l'édifice, intégration des aspects		
environnementaux, actions de communication, actions de valorisation diverses, retombées attendues ou tout autre		
complément permettant d'apprécier la qualité du projet :		

Nom, prénom et signature du représentant légal :

Pièces à joindre impérativement au présent formulaire :

- 1. Devis des travaux projetés
- 2. Photographies de l'immeuble (photographies en format numérique haute qualité à envoyer par mail, clé USB, ou we transfer)
- 3. Autorisation de travaux des services compétents (permis de construire, déclaration préalable, autorisation de travaux de la DRAC si patrimoine protégé...)
- 4. Pour les collectivités : délibération du Conseil Municipal validant la présente candidature

FORMULAIRE A RENVOYER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVANT LE 31 JUILLET 2020 À :

Fondation du patrimoine, 6 bis rue Saint Nicolas 14000 CAEN normandie@fondation-patrimoine.org



REGLEMENT « Coup de cœur Agnès Vermersch »

ARTICLE 1: OBJET DU CONCOURS

Les Amis des monuments et sites de l'Eure et la Fondation du patrimoine ont décidé, comme en 2011, de renouveler leur partenariat afin de rendre hommage à Agnès Vermersch, présidente de l'association de 1986 à 2007 et déléguée départementale de la Fondation du patrimoine pour l'Eure de 2000 à 2010, en décernant un prix appelé « Coup de cœur Agnès Vermersch », destiné à encourager une restauration exemplaire de patrimoine.

ARTICLE 2: CONDITION D'ELIGIBILITE

Les porteurs de projet éligibles sont :

- Les communes et intercommunalités du département de l'Eure ayant une convention de souscription en cours avec la Fondation du patrimoine
- Les propriétaires privés du département de l'Eure ayant un label en cours avec le Fondation du patrimoine.

Les réalisations concernent tout type d'édifice présentant un intérêt patrimonial. Les travaux éligibles sont les travaux de restauration du patrimoine. Les travaux d'entretien courant, d'amélioration ou de mise en sécurité ne sont pas éligibles.

Les projets candidats au « Coup de cœur Agnès Vermersch », devront être engagés ou en voie de réalisation.

ARTICLE 3: CONTENU DES DOSSIERS

Chaque dossier, pour être instruit, devra comprendre obligatoirement :

- 1. Le formulaire de candidature dûment complété
- 2. Les pièces complémentaires demandées dans le formulaire de candidature

Le jury se réserve le droit de ne pas examiner les dossiers incomplets ou de demander tout complément qui lui semblerait nécessaire.

ARTICLE 4: DELAIS ET MODALITES DE REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature complets devront être remis avant le 31 juillet 2020, par voie numérique ou postale à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine 6 bis rue Saint Nicolas 14000 CAEN

normandie@fondation-patrimoine.org

ARTICLE 5: TRAITEMENT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront reçus entre le 1^{er} mars et le 31 juillet, dépouillés au fur et à mesure de leur réception et examinés lors d'une réunion du jury au mois d'octobre 2020.

ARTICLE 6: PRIX

Le lauréat se verra remettre la somme de 10 000 €.

ARTICLE 6BIS: MODALITES DE VERSEMENT

Cette somme sera versée sur présentation de factures acquittées de l'opération d'un montant minimum de 10 000 €, réalisée conformément aux devis présentés dans le dossier de candidature et aux autorisations de travaux des services compétents.



ARTICLE 7: COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de 8 membres répartis comme suit :

- 4 membres du bureau ou administrateurs de l'AMSE présents ou représentés
- 4 membres de la Fondation du patrimoine présents ou représentés

Le Président du jury sera choisi par les membres du jury.

ARTICLE 8: COMMUNICATION

Le lauréat cède à la FONDATION DU PATRIMOINE ET AUX AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE, gracieusement et irrévocablement, ses droits patrimoniaux d'auteur, sur toutes les photographies relatives au projet soutenu, pour toute la durée légale de protection par le droit d'auteur et pour le monde entier, et ce, sans limitation du nombre d'exemplaires, de tirages, de diffusion, de rediffusion ou d'utilisation.

Le lauréat a la possibilité d'afficher dans sa communication les logos de l'association et de la Fondation du patrimoine sous réserve de faire expressément référence à l'opération « Coup de cœur Agnès Vermersch. »

ARTICLE 9: ENGAGEMENT

Les candidats s'engagent à accepter et respecter les conditions du présent règlement.

